

# Formation à la conduite en sécurité «Engins de chantier» - R.482

Débutant - Expérimenté

Catégorie : A - B1 - C1 - D - F - G

Opt. Porte Engin - Opt.télécommande

Code fiche INRS : A (RS7040)-B1 (RS7041)-C1(RS7044)-D(RS7047)-F(RS7049)-  
G(RS7023) - validité 31/01/2030

## DURÉE :

2 jours de formation (14h) (débutant) ou 1 jour de formation (7h) (expert) + 1 jour de test (7h), soit un total de 14h/21h.

## PARTICIPANTS :

12 maxi pour la théorie,  
6 Unités de Temps maxi pour la pratique

## PUBLIC CONCERNÉ :

Toute personne étant amenée à utiliser, à titre permanent ou occasionnel, des engins de chantier.

## PRÉ-REQUIS :

Maîtrise de la langue française.

## MÉTHODES ET MOYENS :

A travers de nombreux supports pédagogiques (vidéos, documents...), notre formateur, expérimenté en matière de prévention des risques liés à la conduite d'engins de chantier et en formation pour adultes, amène les stagiaires, sous forme d'exercices pratiques et/ou théoriques, à être confronté à des situations variées, basées sur les exercices pratiques de la recommandation R482. Ceux-ci étant réalisés sur plateau dédié.

## MOYENS ET SUIVI :

Le formateur et les stagiaires signent une feuille d'émargement par demi-journée.

## VALIDATION DES ACQUIS :

- Les acquis théoriques sont évalués sous forme de QCM et la pratique à travers un test réalisé sur plateau selon le référentiel de connaissances théoriques et pratiques exigées par la R.482 dans le cadre d'un CACES®.
- Une attestation de formation est remise à l'issue de la formation, uniquement sur les catégories d'engins utilisés.
- Recyclage d'1 journée tous les 10 ans.
- Option AIPR possible, nous consulter.

## LIEU DE LA FORMATION :

Au sein des agences FOSEC

## ACCESSIBILITÉ HANDICAPÉ :

Centre de formation conforme aux arrêtés en vigueur et relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public. Se renseigner auprès de l'agence concernant l'accès à la formation visée.

## TARIF :

Nous consulter

## RAPPEL DE L'OBLIGATION RÉGLEMENTAIRE :

Article R.4223-55 du Code du Travail : "La conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de travail servant au levage est réservée aux travailleurs qui ont reçu une formation adéquate. Elle est subordonnée à l'obtention d'une autorisation de conduite délivrée par le chef d'entreprise. Cette formation doit être complétée et réactualisée chaque fois que nécessaire."

## OBJECTIFS :

- Acquérir les connaissances permettant d'utiliser des engins de chantier en toute sécurité.
- Etre sensibilisés aux risques liés à l'utilisation des engins de chantier

## PROGRAMME :

- Connaissances Générales
- Technologie des engins de chantier  
Caractéristiques principales : composants et mécanismes  
Identification, rôle et principe de fonctionnement des différents dispositifs de sécurité
- Les principaux types d'engins de chantier – Catégories CACES®  
Les différents types d'engins : 11 catégories
- Règles de circulation applicables aux engins de chantier  
Identification et signification de la signalisation  
Circulation sur chantier : consignes, distances de sécurité
- Risques liés à l'utilisation des engins de chantier  
Fonctionnement de l'engin  
Conduite et déplacements de l'engin
- Exploitation des engins de chantier  
Fonctionnement des équipements de l'engin  
Conduite à tenir en cas d'accident  
Gestes de commandement
- Vérifications d'usage des engins de chantier  
Vérification et opération de maintenance  
Principales anomalies (circuit hydraulique ; organes de freinage ; chassis ...)
- APPLICATIONS PRATIQUES – selon les catégories  
Prise de poste et vérification  
Conduite –Manœuvres et circulation  
Travaux de bases  
Opération de levage (selon les catégories)  
Fin de poste - Opération d'entretien quotidien – Maintenance

Catégorie Engins correspondants

- A --> Engins compacts, ≤ 6 T et ≤ 100cv
- B1 --> Engins d'extraction à déplacement séquentiel > 6T
- C1 --> Engins de chargement à déplacement alternatif > 6T
- D --> Engins de compactage > 6T
- F --> Chariots de manutention tout-terrain
- G --> Conduite des engins hors production